FBC 704 4

Gravé

MANUFACTURE DE CIERGES EN CIRE

CIERGES

BOUGIES

CHANDELLES

SUIF EN PLAQUES
Garanti sans Acide

ANCIENNE MAISON J. RESSÉJAC FRÈRES

J. RESSÉJAC, Succeur

CAZÈRES-SUR-GARONNE

ARCHIVES DEPARTEMENTALES BEGOUEN

Cazères, le 25 Janvier 1907

Monsieur

J'avais l'idée que j'avais été roulé. J'aime encore mieux être le roulé que le rouleur.
Choisissez donc les pierres que vous voudrez et envoyez moi la somme à laquelle vous les estimerez. Je ne veux pas aller chercher à les vendre ailleurs pour en retirer peut être 20 francs de plus. J'aime autant qu'elles restent au Musée.
Quant aux pierres que vous mettrez de côté, que vous ne choisiez pas, je les ferai prendre ou chez vous, ou au Musée. Je les garderai en souvenir du joli coup que l'on m'a fait.
Les pierres ne viennent pas de chez Mme Veuve Bonnard; cette dame doit être celle qui

vous à écrit dans le temps car je sais que son mari était collectionneur. J'ai aussi entendu parler de la collection Pégot, on l'estime à une centaine de mille francs. Les badauds en sont ébahis, je doute qu'elle vaille même le quart de cette somme.

Je prendrai les frais de retour des pièces à mes frais, ce n'est que 0.50 par le commissionnaire, peut être aurai-je quelque autre ordre à lui donner et alors les deux commissions ne coûteront que 0.75. C'est moins coûteux, plus sûr et plus rapide que les colis postaux.

Croyez Monsieur à l'expression de mon dévouement respectueux

Jean Ressejac